



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

N° 2024 - 78

L'an deux mil vingt quatre, le quinze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole

Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
07/10/2024

OBJET : Location terrain : Bail parcelles AM 173, 175 et 177.

Date d'affichage
24/10/2024

Après la sortie d'un adjoint ayant un lien familial avec l'affaire concernée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..!./....

et publication du :

..!./....

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un riverain est demandeur pour louer trois parcelles d'une superficie totale de 5019 m2 jouxtant sa propriété. Il souhaite en assurer l'entretien, ce qu'il fait déjà, et projette une future acquisition. Il s'agit des parcelles cadastrées section AM n° 173 – 175 – 177. Monsieur le Maire précise que la convention d'occupation sera annuelle, et propose un prix de location à 100 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la location des parcelles cadastrées AM n° 173 -175 – 177 au prix de 100 € par an.
- **DIT** que cette location sera revue annuellement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'intervention ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

